

*L'Investissement Socialement Responsable, ou ISR, est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable – *Définition AFG-FIR*



INVESTISSEMENT RESPONSABLE

L'intégration ESG gagne de plus en plus de terrain

L'investissement responsable semble avoir pris un **tourant décisif** l'an passé. D'une part, les investisseurs se tournent plus volontiers vers les fonds ESG, comme le montre le dynamisme des flux de capitaux. D'autre part, les entreprises paraissent elles aussi avoir pris la mesure de l'**importance des critères extra-financiers**. Pour la première fois, l'enquête annuelle de la société de gestion Fidelity montre que 100 % de leurs 150 analystes estiment que la majorité des entreprises européennes ou japonaises qu'ils suivent prêtent une plus grande attention aux problématiques ESG. Une **tendance globale**, puisque ce chiffre atteint 80 % en Chine, région la moins avancée sur le sujet. **L'évolution a été très rapide**. En 2018, seuls 33 % des analystes interrogés estimaient que ces sujets gagnaient en importance au sein des entreprises chinoises. Une envolée due à **plusieurs facteurs** tels que les **incitations** des autorités chinoises pour améliorer la gouvernance des entreprises, pour diminuer la pollution, pour investir dans les énergies renouvelables (avant la suppression de certaines subventions publiques). Autre raison : les appels des investisseurs en faveur d'une plus grande transparence à l'égard des chaînes de production. En **Amérique du Nord**, la proportion est passée de 25 % en 2017 à 57 % en 2018 avant d'atteindre 91 % cette année. Au niveau mondial, seuls 7 % des analystes estiment que ces enjeux ne font pas partie des priorités des entreprises, contre 58 % en 2017. Mais on ne s'improvise pas durable du jour au lendemain, et il faudra probablement attendre quelque temps que ces évolutions portent leurs fruits.

Source : Les Echos

Croissance ...et compétition entre labels

Les **labels de la finance responsable se multiplient**, certains plutôt ESG, d'autres plutôt « verts ». Parmi les 9 actuellement recensés, (présentant de nombreuses disparités d'objectifs et d'exigences), la majorité sont nationaux (France, Belgique, Luxembourg, Autriche) et deux sont transnationaux (Suisse-Allemagne-Autriche pour l'un et pays nordiques pour l'autre). Depuis 1 an tous ont progressé en nombre de fonds et en volume d'encours. Au 31/12/2019, les **leaders** sont le **label Français ISR** (321 fonds pour 137,8 Mds d'encours) et le jeune label Belge **Towards Sustainability** (265 fonds pour 138,6 Mds Euros d'encours). Le **Luxembourg** n'est pas en reste et souhaite devenir **précurseur d'une taxation plus favorable** de la finance durable, et examine depuis fin 2019 une **modification de la loi luxembourgeoise** introduisant un dispositif permettant de faire passer le taux de la taxe annuelle de **0,05% à 0,01%**. Un décret viendra préciser les conditions d'application du texte. Concernant un **label européen**, il n'en existe pas encore ; l'Union européenne a cependant adopté fin 2019 son projet de taxonomie des activités durables, base d'un futur **Eco label**.

Source : Novethic

Les controverses ESG peuvent coûter cher...e n bourse... et pendant longtemps

C'est la conclusion d'une étude de la Société Générale sur les performances post-controverse de 80 sociétés cotées (d'au moins 3 milliards de dollars de capitalisation) ces quinze dernières années. Parmi elles, Volkswagen (dieselgate en 2015), **TEPCO** (accident nucléaire de Fukushima en 2011), **Bayer** (racheté en 2018 de Monsanto, dont les produits sont mis en cause pour leurs effets sur la santé), **Johnson & Johnson** (incidents liés à la sécurité et à la qualité de certains produits) ou encore le groupe minier chinois **Zijin** (atteintes environnementales et violences de manifestants au Pérou en 2005). Sur les 80 sociétés étudiées, les secteurs les plus représentés sont les matières premières (15 cas), la finance (13), l'industrie (13), les biens de consommation discrétionnaires (11) et la santé (9). Les polémiques sont d'abord liées à des problèmes de **gouvernance** (30 cas), puis d'incidents affectant les consommateurs (23 cas). **En termes boursiers, le verdict est sans appel**. Les **deux tiers** des cours des sociétés concernées ont décroché par rapport au reste du marché. Le cours des sociétés confrontées à une controverse affiche en moyenne une **performance inférieure** au MSCI World de 12 % **par an pendant les deux ans** qui suivent. Elles sous-performent également leur indice sectoriel régional de 4 % pendant au moins deux ou trois ans. En outre, la controverse peut créer des soupçons sur les autres sociétés du secteur, comme dans le cas du Dieselgate. En **2019**, douze sociétés confrontées à des controverses importantes ont vu leur cours décrocher par rapport à leur indice de référence : **Boston Scientific Corporation, Chevron, Wells Fargo, Boeing, Vale, Petrobras, BRF, Glencore, ENI, ArcelorMittak, Barrick Gold et Metallurgical Corporation of China**.

Source : Les Echos



GOVERNANCE

LG IM durcit sa politique de vote

Legal & General Investment Management, **l'une des plus importantes sociétés de gestion européennes**, a annoncé le 3 février qu'en 2020 elle **voterait contre** le renouvellement des mandats d'administrateur des dirigeants d'entreprise **cumulant** les fonctions de président du conseil et de directeur général (pratique assez courante en France, en Espagne et aux Etats-Unis). LGIM **votera également contre** les entreprises composant l'indice Topix 100 (un indice boursier japonais) qui ne comprennent pas **au moins une femme** dans leur conseil d'administration et contre celles des indices S&P 500 (Etats-Unis) et S&P/TSX (Canada) pour lesquelles le taux de féminisation des conseils est **inférieur à 25 %**.

Source : CFIE

Incontournable Responsable Conformité

Porté par une réglementation de plus en plus contraignante en matière de lutte anti-corruption et de trafic d'influence, le métier de Responsable Conformité (autrement appelé «compliance») se démocratise au sein des ETI et des grandes entreprises. Loi sur le devoir de vigilance, loi Sapin 2, Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)... **L'inflation de textes législatifs** en matière de conformité a, au cours des derniers mois, **contraint de nombreuses entreprises** à mettre en place une série de dispositifs internes liés à la compliance (cartographie des risques, code de bonne conduite à destination des collaborateurs, etc.). Si, dans certaines d'entre elles, la direction de l'audit ou du contrôle interne avait déjà mis en place un code éthique ou de déontologie, elles n'étaient, jusqu'à récemment, pas contraintes par une réglementation. Le contexte réglementaire actuel change la donne. Dans le cadre de la loi Sapin 2, par exemple, les entreprises et les établissements publics à caractère industriel et commercial d'une certaine dimension ont depuis 2017, une **obligation de vigilance** et doivent notamment mettre en œuvre des procédures de détection et de prévention des faits de corruption ou de trafic d'influence. Pour se **conformer à ces nouvelles obligations**, les entreprises concernées ont dû se mettre en quête d'un responsable compliance. L'enjeu est en effet de taille... En **cas d'infraction** constatée par l'Autorité française anti-corruption quant aux obligations liées à la mise en œuvre de la loi Sapin 2, **l'amende peut aller jusqu'à 1 million d'euros** pour les personnes morales.

Source : Option finance



RESPONSABILITE SOCIETALE

Apple rattrapé par la DGCCRF

En 2017, l'association **Halte à l'Obsolescence Programmée** avait porté plainte contre **Apple**, qu'elle accusait de ralentir volontairement ses iPhone. Pour l'association, cette technique entraine dans un **arsenal de pratiques** de l'entreprise destinées à rendre les appareils obsolètes. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a transmis ses conclusions le 7 février, indiquant que les « détenteurs d'iPhone n'avaient [effectivement] pas été informés que les mises à jour du système d'exploitation iOS (10.2.1 et 11.2) qu'ils installaient étaient **susceptibles de conduire à un ralentissement** du fonctionnement de leur appareil » et que « de nombreux consommateurs [avaient] été contraints de changer de batterie, voire [...] d'acheter un nouveau téléphone ». L'enquête n'a toutefois pas permis de caractériser l'obsolescence programmée. Pour éviter des poursuites, la **société a accepté une transaction** comprenant notamment une amende de **25 millions d'euros**

Source : Impact Entreprise

CONTACT

▪ Murielle HERMELLIN

Responsable du développement ISR – Gérante de portefeuilles
murielle.hermellin@bred.fr



ENVIRONNEMENT

Nouvelle agence de notation d'impact

222/1000, c'est le score d'impact environnemental et social moyen du CAC 40 selon une **nouvelle agence de notation franco-québécoise, Impak Finance**. Son PDG, a dévoilé le 19 février la méthodologie basée sur la mesure d'impact (**Contribution positive – Réduction des impacts négatifs – Gouvernance**) et le classement des grandes entreprises françaises. **Schneider Electric** arrive en tête avec 437 points sur 1 000 (132 sur 500 pour sa contribution positive, 155 sur 300 pour la réduction de ses impacts négatifs et 148 sur 200 pour sa gouvernance), suivi de **Legrand** (340 points) et **Danone** (338 points). Impak prévoit une montée en puissance progressive mais intensive des sociétés analysées, du SBF120 aux grandes entreprises mondiales, mais se heurte, comme tous les analystes ESG, au manque de données publiques sur certains sujets, dont la biodiversité. Face à la complexité de la mesure, Impak a également décidé de mettre en place un **comité scientifique** avec des personnalités référentes dans leurs domaines.

Source : Novethic

EN BREF

La **Commission Européenne** envisage la mise en œuvre d'une **taxe carbone à la frontière** applicable aux pays qui ne partageraient pas les ambitions climatiques de la région. «*Il est inutile de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans notre pays si nous augmentons les importations de CO2 de l'étranger(...). C'est une question d'équité envers nos entreprises, nos travailleurs, et nous les protégerons contre la concurrence déloyale*» a déclaré Ursula von der Leyen.

Comme pour les conseils d'administration, l'Etat français réfléchit à mettre en place des **quotas de femmes dans les comités de direction**, lieu de pouvoir par excellence. L'**Afep et Medef**, militent pour des quotas volontaires, que les entreprises se fixeraient à elles-mêmes...

Airbus a dévoilé un modèle d'aile volante permettant de **limiter la consommation** de carburant. Ce projet, baptisé Maveric est un démonstrateur technologique, destiné à valider un concept susceptible de **réduire jusqu'à 20%** de la consommation de carburant par rapport aux avions mono-couloirs actuels.

Les **objectifs de développement durable** sont de plus en plus utilisés par les entreprises. Pour les rendre plus opérationnels, le Global Compact a créé un **outil d'auto-évaluation gratuit**.

Dans la tourmente liée au Roundup de Monsanto, Werner Wenning, le **Président de Bayer vient d'annoncer sa démission**.